



UNION DÉMOCRATIQUE DU CENTRE
Secrétariat général
Rue de la Louve 1- 1003 Lausanne
Tél. 021 806 32 90 www.udc-vaud.ch
E-mail : secretariat@udc-vaud.ch

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 02.10.2024

Il faut en finir maintenant avec le harcèlement de la mendicité

La mendicité dans notre canton est un fléau qui harcèle de nombreuses personnes, en particulier à Lausanne et dans les centres urbains. Les principales victimes sont les personnes âgées, vulnérables ou isolées. La loi votée hier au Grand Conseil doit désormais être appliquée à la lettre pour que l'impunité des clans criminels cesse enfin.

L'UDC salue le durcissement de la loi contre la mendicité par le Grand Conseil, mais regrette que les intentions ne soient pas plus clairement exprimées dans la loi. En effet, l'arrêté de la Cour européenne des droits de l'homme (CrEDH) qui a levé l'interdiction de la mendicité faisait l'objet d'un projet de loi insuffisant du Conseil d'Etat que l'UDC et ses alliés ont pu partiellement durcir lors des débats au Grand Conseil.

Le député Cédric Weissert, président du groupe UDC au Grand Conseil, a rappelé hier au Parlement que tolérer la mendicité revenait à accepter la traite d'êtres humains et l'exploitation des mendiants par les filières criminelles qui les assujettissent.

En effet, les mendiants agissent de manière de plus en plus oppressante et se montrent de plus en plus insistants envers les passants, notamment dans les rues de Lausanne et ailleurs dans le canton, à proximité des centres commerciaux ou de loisirs. Les personnes âgées et vulnérables sont particulièrement visées par ce harcèlement de rue et l'UDC ne peut que partager son incompréhension face à la tolérance des partis de gauche pour ces harceleurs.

Désormais, notre parti exige que la loi adoptée développe tous ces effets et soit rigoureusement mise en œuvre, notamment à Lausanne, afin que les Vaudois ne soient plus les victimes de ce harcèlement de rue qui gangrène la sécurité publique.

La CrEDH protège les criminels au lieu des victimes de la mendicité

En 2014, à la suite du dépôt d'une initiative populaire de l'UDC, le Grand Conseil avait adopté une loi sur l'interdiction de la mendicité. Cette dernière avait eu des effets concrets et avait permis de bannir ce phénomène qui harcelait déjà de nombreuses personnes à Lausanne notamment.

Or, à la suite d'un recours de gauche qui est remonté jusqu'à la CrEDH, l'initiative UDC adoptée par le Grand Conseil a été annulée et les situations de harcèlement par des bandes de mendiants organisés en bande criminelle sont reparties de plus belle jusqu'à aujourd'hui.

Notre parti déplore que nos autorités cantonales aient été contraintes de se subordonner aux arrêtés de juges étrangers qui ont eu pour effet de remettre dans la rue des bandes criminelles que nous avons pu endiguer grâce aux droits populaires. C'est une nouvelle démonstration que notre pays et nos institutions doivent se tenir à l'écart de ces instances étrangères qui dictent nos lois.

UDC du canton de Vaud

Kevin Grangier, président du parti, 079 432 37 64

Cédric Weissert, député, président du groupe parlementaire, 076 378 69 89

Floriane Gonet, secrétaire générale, 078 661 36 72